

Fiche de Données de Sécurité

FORTRIX CATALYST

Fiche du 2026-07-29 révision 2

Date de la première édition: 04/29/2025

1. Identification

Identificateur de produit

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : FORTRIX CATALYST

Code commercial : 9067401

Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Usage recommandé : Peroxyde

Restrictions à l'utilisation : Non disponible

Identificateur du fournisseur initial

Fournisseur : Polyglass U.S.A. Inc.

1111 West Newport Center Drive - 33442 - Deerfield Beach - FL - USA

Phone: 866-222-9782

Responsable: RDProductSafety@mapei.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Emergency Number (USA/Canada) CHEMTREC 1(800) 424-9300 / 1(703) 527-3887

Emergency Transport CANUTEC (Canada) 1-613-996-6666

2. Identification des dangers



Classification du produit dangereux

Matières autoréactives - type D

Irritation oculaire — catégorie 2A

Sensibilisation cutanée — catégorie 1

Toxicité pour la reproduction — catégorie 1B

Danger aigu pour le milieu aquatique - catégorie 1

Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique - catégorie 1

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes et avertissement



Danger

Mentions de danger:

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P235 Tenir au frais.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser un extincteur en poudre pour l'extinction.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P411	Stocker à une température ne dépassant pas ... °C.
P420	Stocker séparément.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.

Autres dangers

Aucun

Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucun

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

Pas important

Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 (HPR et ses amendements) et classification connexes:

Liste des composants

Concentration (% w/w)	Dénomination	N° identification	Classification
≥50 - <60 %	phtalate de dicyclohexyle; Acide 1,2-benzènedicamoxylrique, ester de 1,2-dicyclohexyle	CAS:84-61-7 EC:201-545-9 Index:607-719-00-4	Skin Sens. 1, H317; Repr. 1B, H360; Aquatic Chronic 2, H411
≥40 - <50 %	peroxyde de dibenzoyle; Benzèncarboperoxoate de benzoyle	CAS:94-36-0 EC:202-327-6 Index:617-008-00-0	Org. Perox. B, H241; Eye Irrit. 2A, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410

La concentration réelle des composants énumérés ci - dessus est retenue en tant que secret commercial.

Declared percentages are expressed in w/w

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant une durée suffisante et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

Enlever les lentilles cornéennes si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation des yeux

Lésions oculaires

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

(voir le paragraphe 4.1)

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie: Utiliser un extincteur en poudre pour l'extinction.

CO2 ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux : Non disponible

Propriétés explosives : Non disponible

Propriétés comburantes : Non disponible

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux de surface ou dans le réseau des eaux usées.

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ramasser mécaniquement et éliminer conformément aux réglementations locales / régionales / fédérales

Contenir les fuites et collecter mécaniquement, en évitant de soulever de poussière excessive.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.

Ne pas respirer les poussières.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Ne pas transvaser le produit dans d'autres récipients. Utiliser toujours le récipient d'origine.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir section 10 de la FDS).

Indication pour les locaux :

Frais et bien aérés.

Température de stockage : Non disponible

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Occupational Exposure Limits (OEL)

phtalate de dicyclohexyle; Acide 1,2-benzènedicamoxylrique, ester de 1,2-dicyclohexyle

CAS: 84-61-7 MAK L'AUTRICHE Long terme 5 mg/m³

peroxyde de dibenzoyle; Benzèncarboperoxoate de benzoyle

CAS: 94-36-0 ACGIH Long terme 5 mg/m³
Remarques : A4 - URT and skin irr

Long terme 5 mg/m³
Remarques : A4 - Not Classifiable as a Human Carcinogen;skin and upper respiratory tract irritation

Long terme 5 mg/m³
Remarques : A4 - Not Classifiable as a Human Carcinogen;skin and upper respiratory tract irritation

MAK L'AUTRICHE Long terme 5 mg/m³; Court terme 10 mg/m³

MAK SUISSE Long terme 5 mg/m³

MAK ALLEMAGNE Long terme 5 mg/m³

OSHA Long terme 5 mg/m³

Long terme 5 mg/m³

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEL

phtalate de dicyclohexyle; Acide 1,2-benzènedicamoxylrique, ester de 1,2-dicyclohexyle

CAS: 84-61-7 Voie d'exposition: Eau douce
Voie d'exposition: Intermittent release
Voie d'exposition: Eau marine
Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce
Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine
Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; LIMITE PNEC: 10 mg/l
Voie d'exposition: Sol

peroxyde de dibenzoyle; Benzèncarboperoxoate de benzoyle

CAS: 94-36-0 Voie d'exposition: Eau douce; LIMITE PNEC: 0.00002 mg/l
Voie d'exposition: Eau marine; LIMITE PNEC: 0.000002 mg/l
Voie d'exposition: Intermittent release; LIMITE PNEC: 0.013 mg/kg
Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; LIMITE PNEC: 0.001 mg/kg
Voie d'exposition: Sol; LIMITE PNEC: 0.003 mg/kg
Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; LIMITE PNEC: 0.35 mg/l

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur limite DNEL

phtalate de dicyclohexyle; Acide 1,2-benzènedicamoxylrique, ester de 1,2-dicyclohexyle

CAS: 84-61-7 Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Court terme (aiguë)
Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme (aiguë)
Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme (aiguë)
Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

peroxyde de dibenzoyle; Benzèncarboperoxoate de benzoyle

CAS: 94-36-0 Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 39 mg/m³

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 13.3 mg/kg

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 2 mg/kg

Contrôles d'ingénierie appropriés

Non disponible

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux :

Utiliser des lunettes de protection fermées, n'utilisez pas de lentilles de contact.

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; 29 CFR 1910.138 - ANSI/ISEA 105:

Polychloroprène - CR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur > = 0,35 mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur > = 0,4mm; temps de rupture > = 480min.

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

Une protection respiratoire doit être utilisée lorsque les niveaux d'exposition dépassent les limites d'exposition sur le lieu de travail. Se référer à 29 CFR 1910.134 - CSA Z94.4 pour des informations sur la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection respiratoire approprié.

Non disponible

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Solide
Couleur :	blanc
Odeur :	doux
Point de fusion/congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Aucune donnée disponible
Point éclair :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-allumage :	520.00 °C Method: Auto-ignition of a dust cloud according to EN 80079-20-2 G-G Oven
Température de décomposition :	55.00 °C
pH:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Viscosité :	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	insoluble
Solubilité dans l'huile :	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	Aucune donnée disponible
Relative vapour density:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	
Taille des particules:	Aucune donnée disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Stable dans les conditions normales

Stabilité chimique

Données non disponibles.

Risque de réactions dangereuses

Aucun.

Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

Matériaux incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes : le produit pourrait s'enflammer.

Produits de décomposition dangereux

Aucun.

11. Données toxicologiques**Informations sur les effets toxicologiques**

Voies probables d'exposition:

Contact cutané, absorption cutanée, contact avec les yeux, inhalation et ingestion.

Informations toxicologiques concernant le mélange :

a) toxicité aiguë	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le produit est classé: Irritation oculaire — catégorie 2A(H319)
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Le produit est classé: Sensibilisation cutanée — catégorie 1(H317)
e) mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction	Le produit est classé: Toxicité pour la reproduction — catégorie 1B(H360)
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) danger par aspiration	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

phtalate de dicyclohexyle; Acide 1,2-benzènedicamoxylrique, ester de 1,2-dicyclohexyle

CAS: 84-61-7 a) toxicité aiguë LD50 Oral / orale rat > 2000 mg/kg
LD50 Peau rat > 2000 mg/kg
LD50 Oral / orale rat = 30 ml/kg

peroxyde de dibenzoyl; Benzèncarboperoxoate de benzoyl

CAS: 94-36-0 a) toxicité aiguë LD50 Oral / orale rat > 2000 mg/kg

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC:

peroxyde de dibenzoyl; Benzèncarboperoxoate de benzoyl Groupe 3

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA:

Aucun

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH:

Aucun

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes:

Aucun

12. Données écologiques

Écotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Le produit est classé: Danger aigu pour le milieu aquatique - catégorie 1(H400), Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique - catégorie 1(H410)

Liste des composants écotoxicologiques

phtalate de dicyclohexyle; Acide 1,2-benzènedicamoxylrique, ester de 1,2-dicyclohexyle

CAS: 84-61-7 a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons > 2 mg/L 96
a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnia > 2 mg/L 48
b) Toxicité aquatique chronique: NOEC Daphnia = 0.181 mg/L 21d

peroxyde de dibenzoyle; Benzènedicarboperoxoate de benzoyle

CAS: 94-36-0 a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons = 0.0602 mg/L 96h
a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnia = 0.11 mg/L 48h
a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues = 23.1 mg/L 48h
b) Toxicité aquatique chronique: EC10 Daphnia = 0.001 mg/L 21d

Persistence et dégradation

phtalate de dicyclohexyle; Acide 1,2-benzènedicamoxylrique, ester de 1,2-dicyclohexyle

CAS: 84-61-7 Rapidement dégradabile

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

Mobilité dans le sol

Non disponible

Autres effets nocifs

Non disponible

13. Données sur l'élimination

Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Récupérez si possible.

Méthodes d'élimination:

L'élimination de ce produit, des solutions, de l'emballage et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

Éliminez les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

Considérations relatives à l'élimination:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminez le produit conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, le code de déchet d'origine peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Éliminer les conteneurs contaminés par le produit conformément aux dispositions légales locales ou nationales. Pour plus d'informations, contactez votre autorité locale de gestion des déchets.

Précautions spéciales:

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides non traités.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Les contenants ou doublures vides peuvent retenir certains résidus de produit. Ne réutilisez pas les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU

TDG-Numéro ONU:

ADR - Numéro ONU : 3106

DOT-Numéro ONU: UN3106

IATA - Numéro ONU : 3106

IMDG - Numéro ONU : 3106

Désignation officielle de transport de l'ONU

TDG-Nom d'expédition:

ADR-Nom d'expédition: PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, SOLIDE

DOT-Appellation propre de transport: Organic peroxide type D, solid

IATA-Nom technique: ORGANIC PEROXIDE TYPE D, SOLID

IMDG-Nom technique: ORGANIC PEROXIDE TYPE D, SOLID

Classe de danger relative au transport

TDG-Classe:

ADR-Classe: 5.2

DOT-Classe de danger: 5.2

IATA - Classe : 5.2

IMDG - Classe : 5.2

Groupe d'emballage

TDG-Groupe d'emballage:

ADR - Groupe d'emballage : -

DOT-Groupe d'emballage: -

IATA - Groupe d'emballage : -

IMDG - Groupe d'emballage : -

Dangers environnementaux

Polluant marin : Oui

Polluant environnemental : Non Applicable

DOT-RQ: Non

Non Applicable

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement

TMD:

TMD Dispositions particulières: N/A

Ministère des transports (DOT) :

DOT - Précautions particulières : -

DOT-Etiquette(s): 5.2

DOT-Symbole: N/A

DOT-Avion Cargo: 10 kg

DOT-Avion passager: 5 kg

DOT-Bulk: None

DOT-Non-Bulk: 225

DOT-Seuil de quantité limitée: 500 g

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR - Étiquette : 5.2

ADR-Numéro d'identification du danger : -

ADR-Code de restriction en tunnel : 2 (D)

Air (IATA) :

IATA - Avion de passagers : 570

IATA - Avion CARGO : 570

IATA - Étiquette : 5.2 + KAFH

IATA-Danger subsidiaire: -

IATA - Erg : 5L

IATA - Dispositions particulières : A20 A802

Mer (IMDG) :

IMDG - Code d'arrimage : Category D SW1

IMDG - Note d'arrimage : SG35 SG36 SG72

IMDG-Danger subsidiaire: -

IMDG - Dispositions particulières : 122 274

IMDG - EMS : F-J, S-R

15. Informations sur la réglementation

Canada - Réglementations fédérales

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au Règlement sur les produits dangereux du SIMDUT (DORS/2015-17 tel que modifié par DORS/2022-272).

LIS - Liste Intérieure des Substances

Tous les substances sont énumérés dans la LIS.

LES - Liste Extérieure des Substances

Ce produit est conforme à l'inventaire LES

INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

Substances énumérées dans l'INRP:

Aucune substance énumérée

États-Unis - Réglementations fédérales

TSCA - Toxic Substances Control Act

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA

Substances énumérées dans le TSCA:

phtalate de dicyclohexyle; Acide 1,2-benzènedicamoxylrique, ester de 1,2-dicyclohexyle	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
--	--------------------------	------------

peroxyde de dibenzoyle; Benzèncarboperoxoate de benzoyle	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
--	--------------------------	------------

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

Section 302 - Substances extrêmement dangereuses :

Aucune substance énumérée

Section 304 - Substances dangereuses :

Aucune substance énumérée

Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques :

peroxyde de dibenzoyle; Benzèncarboperoxoate de benzoyle

CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

Substances énumérées dans le CERCLA :

Aucune substance énumérée

CAA - Clean Air Act

Substances énumérées dans le CAA :

Aucune substance énumérée

CWA - Clean Water Act

Substances énumérées dans le CWA :

Aucune substance énumérée

États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

California Proposition 65

Substances énumérées dans California Proposition 65 :

Aucune substance énumérée

Massachusetts Right to know

Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :

peroxyde de dibenzoyle; Benzèncarboperoxoate de benzoyle

Pennsylvania Right to know

Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :

peroxyde de dibenzoyle; Benzèncarboperoxoate de benzoyle

New Jersey Right to know

Substances énumérées dans New Jersey Right to know :

peroxyde de dibenzoyle; Benzèncarboperoxoate de benzoyle

16. Autres informations

Fiche du: 2026-07-29 - révision 2

Une attention raisonnable a été utilisé pendant la préparation de cette information, mais le fabricant ne donne aucune garantie de qualité du produit ou toute autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de cette information. Le fabricant ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité pour les dommages directs, indirects ou consécutifs résultant de son utilisation. L'information est ici présentée en bonne foi et considérés comme exacte à la date effective donnée. C'est responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux réglementations fédérales, d'État ou provinciales, et les lois locales.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Code	Description
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus par inhalation, au contact avec la peau et par ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
A.3/2A	Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire — catégorie 2A
A.4.2/1	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée — catégorie 1
A.7/1B	Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction — catégorie 1B
B.15/B	Org. Perox. B	Peroxydes organiques - type B
CAN-HAE/A1	Aquatic Acute 1	Danger aigu pour le milieu aquatique - catégorie 1
CAN-HAE/C1	Aquatic Chronic 1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique - catégorie 1
CAN-HAE/C2	Aquatic Chronic 2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique - catégorie 2

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche signalétique

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

KSt: Coefficient d'explosion.

Paragraphes modifiés de la révision précédente :

- Fiche de Données de Sécurité
- 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
- 2. DESCRIPTION des risques
- 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
- 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
- 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
- 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
- 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
- 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
- 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES